

Les écoles

Elles sont le témoignage de la tradition de cloche-merle !

En 1844, existe une maison d'école pour une instruction générale.

Puis en 1850, est créé un comité de l'école primaire communale, en charge de la gestion de celle-ci.

Le 31/12/1853, la municipalité constate qu'une séparation en 2 écoles coûterait trop cher et qu'une école mixte dirigée par une religieuse serait suffisante.

C'est ainsi que le 15 octobre 1858 est créée une école mixte avec une seule classe, les garçons étant accueillis le matin et les filles l'après-midi.

Mais la loi du 10 avril 1867 instaure la nécessité de 2 écoles.

S'en suit une longue période de conflits entre la municipalité et les autorités académiques et préfectorales.

Il faut attendre l'arrêté ministériel du 7 mai 1901 pour qu'apparaissent une école publique garçons et une école privée filles.

En 1905, c'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

Puis le 17 septembre 1911 est ouverte une école privée garçons.